

destre leurs corriers et commissaires pour recevoir et employer les collectes qui se feront pour eux (3). »

Cet appel touchant provoque un nouvel élan de générosité en faveur des pauvres de la ville et du dehors.

Mais la misère est grande, les provisions commencent à manquer; il faut songer aux mesures pratiques.

Les CONSULS tiennent séance tous les jours, en l'Hôtel commun (4), avec les NOTABLES et les GENS DU ROI. Ils sont d'opinion que « ce serait chose fort charitable de nourrir tous (ces malheureux); mais vu la cherté des blez et le doute où l'on est d'en pouvoir *finer* (trouver), ils croient qu'il serait plus sage de mettre hors la ville les maraulx et coquins qui viennent de pays étrangers, en leur donnant *une pièce de pain ou d'argent*. »

Plus généreux, moins prudent peut-être, ANTHOINE AU-

(3) *Jean de Vauzelles* avait communiqué ses éloquentes exhortations à un habitant de Toulouse, *Jehan Barril*, qui s'était empressé, sur le vœu de l'auteur, de les faire imprimer, pour servir d'exemple à ses compatriotes.

C'est ainsi que ces pages précieuses sont parvenues jusqu'à notre époque. Nous y trouvons, suivant la poétique coutume du temps, la signature de l'abbé voilée sous un anagramme pieux :

« Dung vray zelle. »

Le prieur de Montrottier employait indifféremment l'une de ces deux signatures :

« Dung vray zelle. »

ou

« Crainte de Dieu vaut zelle. »

(4) L'hôtel commun était alors situé au nord de Saint-Nizier, place du Fromaige; on voit encore la maison rue de la Fromagerie, n° 5. — Le Consulat en avait fait l'acquisition l'an 1424 et en avait obtenu l'investiture de l'Archevêque et du Chapitre en 1462.